



Inter, Com'

BULLETIN COMMUNAUTAIRE



**BUDGET PRIMITIF VERS LE
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**



**UN CONSEILLER POUR
LA RENOVATION
ENERGÉTIQUE**



**IMPLANTER OU
DÉVELOPPER SON
ENTREPRISE**



ZOOM SUR LA CULTURE

L'édito du Président



© Michel Joly

Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Président de la CCPPF
Conseiller régional
Maire de Moulins-sur-
Ouanne

Mesdames, Messieurs,

Dans une optique d'évolution, la Communauté de communes a décidé de se lancer dans la réalisation d'un projet de territoire : feuille de route co-construite avec les acteurs locaux. Ce document planifie sur 10 à 15 ans les objectifs et les actions que la collectivité souhaite porter et mettre en œuvre. Un projet de territoire est à destination des habitants et sert à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie pour tous. Pour que ces futurs projets répondent au mieux à vos attentes, je fais appel à vous toutes et tous pour répondre à notre questionnaire en ligne pour partager vos avis et idées. Il s'agit d'un réel travail de collaboration entre élus et citoyens pour imaginer ensemble l'avenir du territoire. Après plus d'un an d'incertitude au regard de la situation sanitaire et des conséquences économiques, je suis ravi de voir que les rues de nos communes revivent à nouveau, que les restaurateurs vous accueillent sur leurs terrasses et dans leurs salles, que les activités sportives aient pu reprendre de plus belle. C'est avec du mouvement, des sourires et de la convivialité que nous souhaitons voir évoluer la Puisaye-

Forterre ! Convivialité est également synonyme de loisirs et de détente. Je suis conscient de la déception liée à la fermeture des 3 piscines découvertes de Bléneau, Charny et Toucy durant l'été. Malheureusement les contraintes techniques et sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19 rendent très difficile l'ouverture des piscines découvertes du territoire. Pour prévoir une remise en eau des piscines au 15 juin nous avons dû prendre une décision au mois de février 2021, période à laquelle la situation sanitaire était incertaine. La réouverture des piscines demande une grande anticipation pour la remise en service des installations, pour le recrutement de personnel saisonnier et pour la mise en place d'un protocole sanitaire strict. Au vu de ces délais techniques une ouverture n'est pas envisageable pour la saison estivale 2021. Nous sommes conscients de la difficulté que peut présenter une telle décision pour les familles, les enfants et tous les habitants du territoire. Nous espérons sincèrement que l'année 2022 sera plus propice aux baignades estivales.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été en Puisaye-Forterre !

Sommaire

L'actu **p.3**

Le Dossier : Le budget primitif 2021 **p.4**

Le point sur... L'entrepreneuriat **p.8**

Du nouveau du côté de... L'habitat **p.9**

La Puisaye-Forterre engagée dans le développement durable **p.10**

Zoom sur... La culture **p.14**

La question du jour **p.16**

L'Enfance et la Jeunesse au coeur du territoire **p.18**

Magazine d'information de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre | Directeur de la publication : Jean-Philippe Saulnier-Arrighi | Rédaction Maurine Schmitt avec l'appui des services | Conception Maurine Schmitt | Impression Solidarprint | Tirage 30 000 exemplaires | Papier PEFC | ISSN 2646-2737 | Dépôt légal Juillet 2021 | Accueil du public 4, rue Colette - 89130 Toucy - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h | Pôle Ressources 4, rue Colette - 89130 Toucy - contact@cc-puisayeforterre.fr | 03 86 44 23 50 | Pôle Aménagement du territoire et Développement local 3, rue Paul Bert - 89130 Toucy - secretariat.adt@cc-puisayeforterre.fr - 03 86 74 19 19 | Pôle Gestion des déchets Bois des Vaunottes - 89170 Ronchères - jerecycle@cc-puisayeforterre.fr - Téléphone (numéro vert) : 0800 584 762 | Pôle Petite Enfance, Jeunesse et Sports 3, route du Suchois - BP 18 - 89560 Les Hauts de Forterre - secretariatpej@cc-puisayeforterre.fr - 03 86 41 57 72

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Vous venez de recevoir votre redevance d'ordures ménagères pour le premier semestre 2021. Pour tous renseignements ou réclamations, vous pouvez contacter le service de la redevance au numéro vert gratuit 0805 809 810 ou par mail redevance@cc-puisayeforterre.fr.

Les permanences de la redevance

1, rue Colette 89130 Toucy
Les lundis de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h

Pour envoyer un courrier

Communauté de communes
de Puisaye-Forterre
Service déchets
Bois des Vaunottes 89170 Ronchères

UN SITE INTERNET RAFRAÎCHI

Le nouveau site internet de la Communauté de communes est accessible depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette. Retrouvez toute l'actualité de la collectivité sur www.puisaye-forterre.com !



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADHÈRE À L'APPLICATION TMTAM

La Communauté de communes est désormais connectée à l'application mobile TamTam France pour vous informer instantanément.

Téléchargez gratuitement TamTam sur le Google Store (Android) ou l'App Store (iOS), abonnez-vous à la CC de Puisaye-Forterre et activez les notifications pour être alerté des dernières actualités intercommunales.



LA VACCINATION EN ACCÉLÉRATION



Depuis le 19 janvier 2021, un centre de vaccination est installé à la Halle aux Grains de Toucy. Porté par la Communauté de communes et avec le soutien de la Ville de Toucy et de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, ce centre est ouvert du lundi au samedi matin uniquement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pour les deux injections peut se faire soit par téléphone au 03 86 44 21 59, sur Doctolib ou directement sur place.

En septembre et décembre 2020, les élus du territoire de Puisaye-Forterre se sont réunis en séminaire pour travailler sur les objectifs à venir et les services à la population. Lors de ces séminaires, les élus ont évalué les compétences de la Communauté de communes et ses financements. À l'issue des évaluations la décision a été prise de maintenir un niveau de service de qualité et d'appuyer les investissements pour développer le territoire.

Un budget qui restaure les grands équilibres

Le 12 avril 2021 le conseil communautaire a voté le budget primitif de l'année 2021. Le budget principal de 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses. La section de **fonctionnement** s'élève à 13 891 869,11€. La section d'**investissement** s'élève à 14 689 552€ auxquels s'ajoutent 1 618 475,50€ de restes à réaliser, soit un montant total de 16 308 028,25€. Les budgets annexes, qui portent sur les maisons de santé, les zones d'activités, les bâtiments relais, les lotissements d'habitation, l'enfance-jeunesse, l'école de musique et les équipements divers, s'élèvent à 17 591 939€ en fonctionnement et 6 938 538€ en investissement.

Les principaux investissements pour le mandat 2020-2026 :

- **Le développement économique** avec l'aménagement de zones d'activités pour accueillir des entreprises et renforcer la création de richesses et l'attractivité du territoire.
- **La mise en place du Très Haut Débit** pour permettre aux habitants, entreprises, et associations d'avoir accès à un réseau internet performant.
- **La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire** à Courson-les-Carrières, incluant des antennes à Chevannes, Vincelles et Ouanne. Il y a également un projet d'extension des bâtiments de la maison de santé de Bléneau.
- **Le centre aquatique à Toucy** ainsi que son espace bien-être qui permettront de proposer un lieu d'épanouissement aux habitants et touristes potentiels.
- **Le développement local des métiers d'art** avec la rénovation des hébergements

de l'EMA-CNIFOP à Saint-Amand-en-Puisaye, dont l'objectif est de proposer une offre d'hébergement aux élèves et de développer une offre touristique estivale en complément.

- **L'amélioration de l'habitat** en matière de rénovation énergétique par le versement de subventions aux particuliers.
- **Les études de la voie verte** allant de Rogny-les-Sept-Écluses à Charny en passant par Toucy. Il s'agit de favoriser les déplacements à vélo, tant pour le loisir que pour la mobilité quotidienne.
- **La rénovation et réhabilitation** des bâtiments actuels de la mairie de Saint-Fargeau en un **siège communautaire** sécurisé, fonctionnel et accueillant pour permettre aux agents de l'intercommunalité de travailler dans de bonnes conditions tout en conservant le patrimoine.

Une hausse moyenne de la fiscalité de 33 euros par foyer par an

Afin d'assurer un service public performant, la collectivité a voté, lors du conseil communautaire du 12 avril 2021, une hausse moyenne de la fiscalité à hauteur de 33 euros par an pour un foyer fiscal. Dans le même temps, les habitants ont pu remarquer sur l'année 2020 une diminution de la taxe d'habitation. Selon les données transmises par les services de l'État, la réforme de la taxe d'habitation aboutirait à une économie de 380€ pour un foyer bénéficiaire de la réforme depuis 2017 jusqu'à 2020, ce qui concerne 80% des ménages et 734€ par foyer bénéficiaire de la réforme de 2021 à 2023, ce qui concerne les 20% des ménages aux revenus les plus élevés.

À NOTER

Lors du conseil communautaire du 25 janvier 2021, les élus ont procédé à l'élection du nouveau Vice-président en charge des finances et de la contractualisation. Monsieur Alain Drouhin, Maire de Bléneau, a été élu pour remplir ces missions sur la durée du mandat 2020-2026.



Budget primitif, vers le développement du territoire

Les entreprises ont été fortement touchées, à l'échelle nationale et locale, par la crise sanitaire durant l'année 2020. Afin d'aider les entrepreneurs de nombreuses solutions ont été proposées par l'État, la Région et les collectivités locales, comme la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

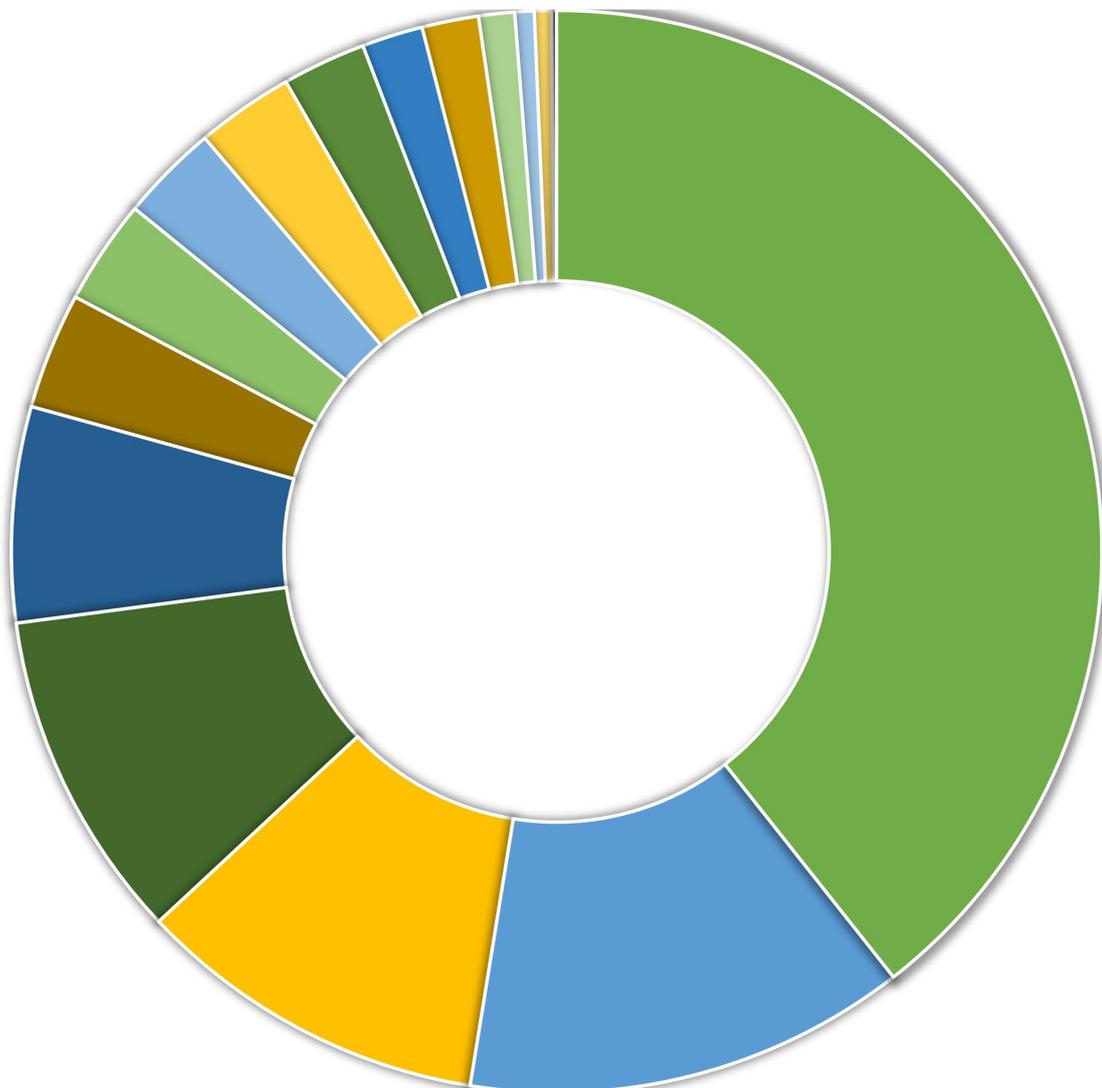
L'objectif est de permettre aux acteurs économiques de développer leur activité et de la pérenniser. Dans un premier temps, aucune augmentation n'a été prévue sur les taux du foncier non bâti et sur la contribution foncière des entreprises de notre territoire dans une volonté de les soutenir. En parallèle, de nouvelles richesses ont été créés en 2020 avec **une hausse de 10,6% des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**. Il s'agit d'une cotisation versée à la collectivité par certaines entreprises, en fonction de leurs chiffres d'affaires.

Par ailleurs, un grand nombre de terrains sur les zones d'activités économiques de Puisaye-Forterre ont été vendus. Des entreprises déjà implantées se sont également développées en réalisant des extensions de leurs bâtiments. La hausse de valeur ajoutée témoigne du **développement de la Puisaye-Forterre** et de son attractivité. De nouveaux aménagements sont prévus en 2021 sur les zones d'activités économiques.



LA REPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Pour 100 euros dépensés par la Communauté de communes en 2021 (section de fonctionnement du budget principal)

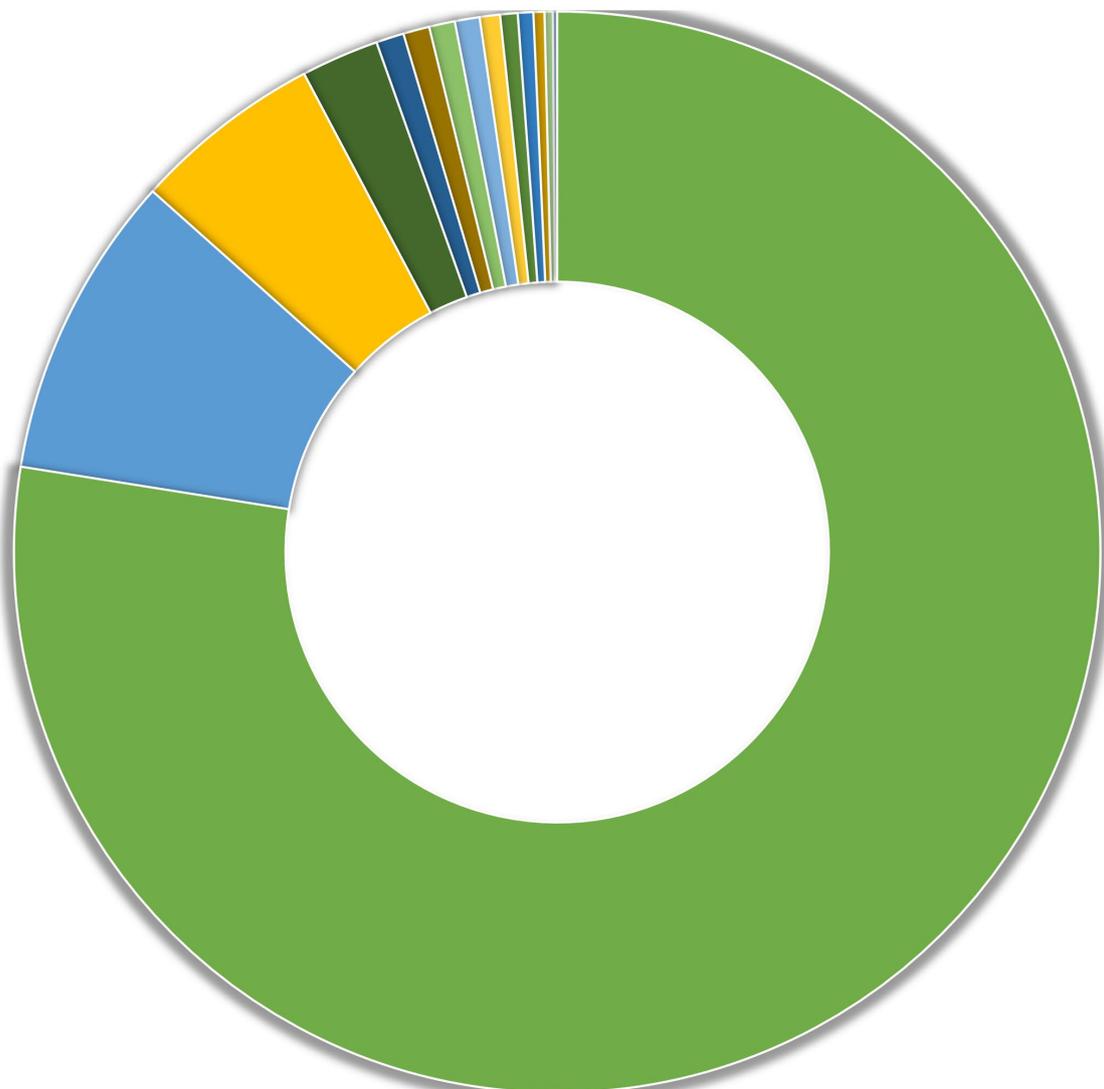


- 39,4€ | Reversement financier aux communes membres
- 13,1€ | Administration générale
- 10,5€ | Financement des crèches, des centres de loisirs, du RAM et du LAEP
- 9,9€ | Retour de fiscalité à l'État
- 6,4€ | Réserve et virement à la section d'investissement
- 3,5€ | CLEA, Ecole de musique, métiers d'arts, et subventions de projets culturels locaux
- 3,1€ | Préservation de l'environnement et de la biodiversité, énergies renouvelables, circuits de proximité, gestion des déchets et GEMAPI
- 2,9€ | Gestion des zones d'activités économiques et aides financières pour les entreprises
- 2,9€ | Tourisme
- 2,5€ | Entretien et gestion du patrimoine
- 1,8€ | Contrat local de santé et gestion des maisons de santé
- 1,7€ | Urbanisme
- 1,1€ | Aides financières à la rénovation énergétique
- 0,6€ | Politiques contractuelles
- 0,5€ | Sport
- 0,1€ | Réseau mobile et installation de la fibre

RAM : Relais assistantes maternelles
 LAEP : Lieux d'accueil enfants parents
 CLEA : Contrat local d'éducation artistique
 GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

LA REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Pour 100 euros de recettes la Communauté de communes en 2021 (section de fonctionnement du budget principal)



- 77,5€ | Fiscalité
- 9,1€ | Dotation globale de fonctionnement
- 5,7€ | Administration générale
- 2,3€ | Préservation de l'environnement et de la biodiversité, énergies renouvelables, circuits de proximité, gestion des déchets et GEMAPI
- 0,8€ | Tourisme
- 0,8€ | Aides financières à la rénovation énergétique
- 0,8€ | Financement des crèches, des centres de loisirs, du RAM et du LAEP
- 0,7€ | Contrat local de santé et gestion des maisons de santé
- 0,6€ | Urbanisme
- 0,5€ | Entretien et gestion du patrimoine
- 0,5€ | Politiques contractuelles
- 0,3€ | CLEA, Ecole de musique, métiers d'arts, et subventions de projets culturels locaux
- 0,2€ | Gestion des zones d'activités économiques et aides financières pour les entreprises
- 0,1€ | Sport

RAM : Relais assistantes maternelles
 LAEP : Lieux d'accueil enfants parents
 CLEA : Contrat local d'éducation artistique
 GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le point sur... L'entreprenariat



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ACCOMPAGNE LES ENTREPRENEURS

La Puisaye-Forterre est un territoire vaste de 1750 km² de superficie et est composé de 57 communes. Les possibilités de création ou de développement d'activité y sont multiples. La Communauté de communes accompagne celles et ceux qui souhaitent créer leur activité en Puisaye-Forterre ou qui souhaitent développer leur activité existante. Avec l'aide d'interlocuteurs dans l'Yonne et la Nièvre, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté, la collectivité apporte ses conseils auprès des entrepreneurs pour qu'ils puissent mener leurs projets à bien.

En tant qu'accompagnatrice, l'intercommunalité peut également proposer :

- la location de locaux à moindre coût
- la vente de parcelles sur les 17 zones d'activités économiques du territoire

Vous avez un projet ? N'hésitez pas à contacter notre chargée de l'attractivité du territoire à l'adresse r.masse@cc-puisayeforterre.fr.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre se sont engagées pour relancer l'économie de proximité suite à la crise sanitaire de le COVID-19 en versant des aides financières aux acteurs économiques locaux. Une enveloppe de 134 300€ d'aide à la trésorerie a été validée en commission pour 46 porteurs de projets. Une seconde enveloppe de 111 585€ d'aide à l'investissement a été validée pour 40 porteurs de projets. À travers ce co-financement entre la Région et la CCPF, 86 acteurs économiques locaux ont ainsi été soutenus pour relancer leur activité.

REJOIGNEZ LE CLUB !

La création d'un "Club des acteurs économiques du territoire" est en réflexion. Ce club aura pour objectif de faciliter les échanges, les rencontres et valoriser les activités locales. Entreprises, commerçants, libéraux, associations, vous exercez votre activité en Puisaye-Forterre ? Faites-vous connaître auprès de notre cheffe de projet "attractivité du territoire" en précisant le nom de l'entité, votre nom, votre adresse mail, votre numéro de téléphone et l'activité dans laquelle vous vous inscrivez.



Votre interlocutrice
Rachel Massé

Cheffe de projet
Attractivité du territoire
r.masse@cc-puisayeforterre.fr

Du nouveau du côté de... L'habitat

UN CONSEILLER VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS DE RÉNOVATION

Le Service Habitat de Puisaye-Forterre, accueille, informe et apporte des conseils aux habitants qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de l'habitat. Depuis 2020, le service s'est renforcé avec la présence d'un conseiller habitat à plein temps et la mise en place du programme Effilogis maison individuelle. Ce programme bénéficie de l'appui financier de la Région et de l'État. Rencontrez avec Adrien Lecompte, conseiller dans le cadre de ce dispositif à la Communauté de communes.

« Effilogis, maison individuelle », c'est quoi ?

C'est un dispositif qui permet d'accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement : premières informations sur les aides existantes, conseils neutres, gratuits et personnalisés selon les projets, orientation vers le bon interlocuteur si besoin. L'un des enjeux est de faire connaître la rénovation énergétique performante et les aides associées pour que chacun puisse engager des travaux pertinents qui apportent, des économies d'énergie, des économies financières et une amélioration du confort qui s'inscrivent dans la durée.

« Effilogis, maison individuelle », comment ça se passe ?

Avec Effilogis on a une vision globale de la maison que l'on veut rénover. On passe par différentes étapes, dont « l'audit Effilogis » qui permet d'avoir une feuille de route technique et un plan de financement optimisé. C'est une étape déterminante qui permet d'en savoir

plus sur l'habitation, ses points forts, les points à améliorer et connaître précisément toutes les aides existantes.

Quel est votre rôle en tant que conseiller ?

Pour s'engager dans des travaux il est essentiel d'être rassuré et d'avoir confiance en ses interlocuteurs. J'ai un rôle de tiers de confiance qui restera toujours neutre dans ses conseils.

Quels sont les critères et avantages de ce dispositif ?

« Effilogis, maison individuelle » s'adresse aux propriétaires occupant une maison individuelle, en résidence principale, sur le territoire de Puisaye-Forterre. Pour tout renseignement contactez le **03 58 21 80 00** ou envoyez un mail à l'adresse **habitat@cc-puisayeforterre.fr**.



LA PAROLE À JEAN-LUC SALAMOLARD, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'HABITAT

La Communauté de communes s'engage dans ce dispositif, car la rénovation performante de l'habitat est un enjeu de la politique énergie-climat et permet d'aider les habitants à réduire leur budget de dépenses énergétiques. Notre parc de logements est très énergivore et nous devons accompagner les habitants vers ce type de rénovation. Travailler avec **les entreprises locales** sur ce sujet est aussi une condition pour que le dispositif fonctionne, alors j'invite les entreprises qui le souhaitent à nous contacter en retour à l'adresse **contact@cc-puisayeforterre.fr**. Le conseiller habitat est également présent pour échanger avec les professionnels sur leurs projets et pour répondre à leurs questionnements.



La Puisaye-Forterre engagée dans le développement durable

BACS À ORDURES MÉNAGÈRES : AVIS AUX RETARDATAIRES

Vous résidez en Forterre (Andryes, Courson-les-Carières, Druyes-les-Belles-Fontaines, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Lain, Les Hauts de Forterre, Merry-Sec, Mouffy, Ouanne et Sementron) ou sur la commune nouvelle de Charny-Orée-de-Puisaye ? Habitation principale ou secondaire, particuliers ou professionnels, la collecte des ordures ménagères se modernise. Aussi, la Communauté de communes équipe chaque usager d'un bac pour les ordures ménagères.

Pourquoi des bacs pour les ordures ménagères ?

Pour respecter la législation et améliorer les conditions de travail des éboueurs et leur éviter le port de charges lourdes. De plus, les ordures ménagères étant collectées tous les 15 jours, cela permet de rendre cette collecte plus hygiénique.

Comment est attribué le bac ? La taille du bac dépend du nombre de personnes occupant régulièrement le foyer.

Suis-je obligé d'avoir ce bac pour les ordures ménagères ? Oui. D'ici peu, seules les ordures ménagères contenues dans les bacs fournis par la CCPF seront collectées. Si vous ne récupérez pas votre bac, vos sacs d'ordures ménagères ne seront pas collectés. Pour les ménages en appartement ou dont la collecte s'effectue en point de regroupement, des bacs collectifs sont installés. Vous n'êtes donc pas concernés par cette dotation.

J'avais acheté mon propre bac à ordures ménagères, que faire ? Il ne doit plus être présenté à la collecte dès que vous aurez reçu votre nouvel équipement. Par contre, vous pourrez le recycler pour déposer vos sacs jaunes à l'intérieur. Vous devrez alors coller dessus un autocollant spécifique qui vous sera remis par la CCPF. Si vous ne souhaitez pas garder votre ancien bac, vous pourrez le donner à la CCPF qui le recyclera.

Pour obtenir votre bac ou en cas de questions, contactez le service déchets au **0800 584 762** ou jerecycle@cc-puisayeforterre.fr



À NOTER

Les autres communes de la CCPF seront également équipées en bacs à ordures ménagères (de 2021 à 2023). Un document informatif sera distribué en boîtes aux lettres selon le calendrier d'organisation.

Restez connecté aux actualités de la gestion des déchets sur le site internet www.puisaye-forterre.com / rubrique **Vivre / La gestion des déchets**

LA CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES, MODE D'EMPLOI

Une carte d'accès est mise à disposition gratuitement à chaque foyer de Puisaye-Forterre. L'accès est soumis à des conditions, qui sont différentes si vous êtes un professionnel ou un particulier. Cette carte est obligatoire pour accéder aux déchetteries. Elle peut vous être demandée à tout moment. Comment se procurer une carte ? Que faire en cas de déménagement ? Vous avez perdu votre carte ? Nous vous apportons toutes les réponses.

J'habite en Puisaye-Forterre mais je n'ai pas ma carte d'accès aux déchetteries

Pour les habitants qui n'ont pas retiré leur carte il est possible de :

- faire la demande auprès du gardien de déchetterie en présentant un justificatif de domicile
- faire la demande par mail à l'adresse jerecycle@cc-puisayeforterre.fr ou par téléphone au 0800 584 762

J'ai perdu ma carte, elle m'a été volée ou j'ai trouvé une carte

En cas de perte ou de vol, la carte sera renouvelée mais sera facturée 10€. Si vous trouvez une carte merci de la remettre à un gardien de déchetterie ou de la renvoyer au service déchets.

Je déménage

En cas de déménagement :

- Vous restez sur le territoire de la CCPF : vous devez appeler le service déchets (0800 584 762) pour l'en informer et vous pourrez conserver la carte qui sera ré affectée à votre nouveau domicile
- Vous quittez le territoire : vous pouvez transmettre la carte au prochain habitant qui devra contacter le service déchets afin de mettre la carte à son nom
- Vous pouvez renvoyer la carte au service déchets – Bois des Vaunottes – 89170 Ronchères ou la remettre à un gardien.

Fermetures exceptionnelles

La Communauté de communes se réserve le droit de modifier les horaires et de procéder à des fermetures exceptionnelles en avisant les usagers par voie de presse, Facebook, via l'application TamTam ou par affichage à l'entrée de chaque site, notamment en cas d'événements climatiques (avis de canicule, de gel, inondation...) rendant l'accès et la fréquentation des sites dangereux, ou d'impossibilité de circulation des poids lourds (les bennes pleines ne pouvant, en ce cas, être évacuées). Il en est de même en cas de crise sanitaire, conformément aux mesures gouvernementales ou avis préfectoral.

À NOTER

Depuis le 1^{er} avril, les déchetteries sont en horaires d'été et ce jusqu'au 31 octobre. Les horaires sont consultables sur le site internet www.puisaye-forterre.com / rubrique **Vivre / La gestion des déchets / Les déchetteries**

Suivez l'actualité de la Communauté de communes sur la page Facebook et sur l'application mobile gratuite TamTam !





ÊTRE AGRICULTEUR SUR LE SITE NATURA 2000

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre », rencontre avec Bastien, étudiant ingénieur agronome de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, missionné dans le cadre de son stage de 6 mois au sein de la CCPF.

Quels sont les objectifs de ce projet ? Le but est de mieux connaître les pratiques locales puis d'identifier les actions que les agriculteurs souhaiteraient entreprendre.

Quelles sont les méthodes de travail utilisées ? Pour mieux appréhender le contexte du territoire et l'agriculture locale, je suis allé à la rencontre des acteurs locaux. Les personnes ressources rencontrées sont issues d'une variété de structures du

territoire comme la Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne, le Groupement des agrobiologistes de l'Yonne, la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz, le Centre régional de la propriété forestière ou encore la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre.

Et la suite ? La phase suivante, actuellement en cours, est de prendre contact avec les agriculteurs concernés par le site Natura 2000 sur le territoire. Selon l'évolution des mesures sanitaires, un bilan sera présenté aux alentours de la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre.

Vous êtes agriculteur et concerné par notre site Natura 2000 ? Prenez contact avec Bastien par mail à l'adresse b.renaux@cc-puisayeforterre.fr ou par téléphone au **03 86 74 19 28**.

LA CHARBONNETTE, C'EST OFFICIEL !

Début avril 2021 les membres fondateurs de la Charbonnette se sont réunis à Saints-en-Puisaye pour la signature des statuts de la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) énergie Puisaye-Forterre La Charbonnette. La Charbonnette, présidée par Jean Massé, Maire de Saints-en-Puisaye, a pour objectif de porter l'investissement de nouveaux réseaux de chaleur alimentés au bois déchiqueté, en rassemblant les compétences locales. La Charbonnette souhaite favoriser l'offre existante de plaquettes forestières et bocagères en travaillant avec les acteurs de la filière, entreprises forestières et agriculteurs notamment. La SCIC rassemble la Communauté de communes, la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz, l'agriculteur Hugues Barrey, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail EPNAK Catagri, l'entreprise de travaux forestier Laugelot, le GAEC du Vignot, le bureau d'études Pyxair et le chauffagiste La Technique Moderne. D'autres acteurs locaux peuvent intégrer le projet.

+ Votre interlocuteur
Martin Chaste
Chef de projet
Energies renouvelables
m.chaste@cc-puisayeforterre.fr



ENGAGEMENT CITOYEN POUR L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Lors des différents comités élargis organisés dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a observé une forte demande des citoyens et associations du territoire pour le développement de projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables.

En réponse à ces attentes citoyennes, la collectivité a décidé d'initier une action d'accompagnement d'un projet participatif et citoyen photovoltaïque sur les toitures. Afin de garantir l'émergence et la réussite de ce projet, les associations CoopaWatt et Le Varne accompagnent la Communauté de communes. CoopaWatt est une association missionnée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et spécialisée dans la mobilisation des territoires et l'accompagnement de projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables. L'association Le Varne a porté plusieurs projets d'énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté qui lui permettent d'être reconnue sur le territoire. Ce projet participatif comporte une

première phase de mobilisation pour constituer un groupe citoyen. Toute personne intéressée peut s'impliquer pour participer financièrement ou pour mettre à disposition des toitures. Les décisions à prendre pour construire et faire vivre la société locale de production d'énergie appartiendront au groupe citoyen. CoopaWatt, Le Varne et la Communauté de communes sont présents pour guider et former le collectif, composé de 25 citoyens, tout au long du développement de ce projet.

Le groupe citoyen "Puisaye-Forterre Solaire" participera à quelques formations durant l'été pour savoir comment choisir une toiture et estimer les kilowatts qu'elle pourrait produire en fonction de son inclinaison, de son orientation et de sa situation géographique. Une journée sera organisée le 29 août pour permettre au groupe d'échanger sur la thématique des énergies renouvelables.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Emmanuelle Petitdidier de l'association CoopaWatt au 06 95 54 27 28.



UN ACCÈS À LA CULTURE AVEC L'EMDTPF

L'École de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre (EMDTPF), établissement culturel public géré par la Communauté de communes, clôture son année d'enseignement le 3 juillet 2021 et fera sa rentrée mi-septembre.

L'équipe pédagogique a été confrontée, durant ces deux dernières années scolaires, à une situation inédite liée au contexte sanitaire. Afin de répondre à une continuité de service, à la pérennité du suivi pédagogique, et de rester en relation avec les élèves en apprentissage, les enseignants se sont familiarisés aux outils numériques. Ils ont fait preuve d'imagination pour s'adapter et maintenir leurs cours à distance. La définition des expressions artistiques en tant que spectacle vivant prend tout son sens. Les annonces gouvernementales nous laissent espérer un retour à la normale pour aborder la prochaine année scolaire sereinement. L'école compte aujourd'hui **19 enseignants spécialisés** pour **250 élèves** à partir de quatre ans, enfants et adultes (avec une priorité pour les jeunes) sur six pôles d'enseignement à Toucy, Courson-les-Carières, Charny, Saint-Amand-en-Puisaye,

Saint-Fargeau et Pourrain. Chacun y **trouve sa place** pour :

- apprendre, pratiquer et se perfectionner dans le domaine de son choix, musique, danse et théâtre,
- acquérir les techniques de bases d'une formation artistique,
- élargir son répertoire en intégrant un des ensembles proposés,
- participer à des projets artistiques, être acteur de la vie de son territoire.

Chaque année des projets d'intervention en milieu scolaire sensibilisent environ 300 à 400 enfants à la musique, au chant, au spectacle.

L'EMDTPF tient ainsi une fonction structurante pour l'ensemble de la vie culturelle et artistique de son territoire.

Pour tous renseignements rendez-vous sur le site internet www.ecolemusiquepuisaye.fr, la page Facebook Ecole de musique, danse et théâtre de Puisaye, ou contactez le 03 86 74 35 97.

La culture

CLÉA : 612 ENFANTS, 612 ARTISTES

Les projets de l'année 2 qui avaient dû être stoppés l'an dernier en raison du contexte sanitaire ont pu reprendre cette année en parallèle de ceux de l'année 3.

Pour la troisième et dernière année du contrat, des projets passerelles sur la thématique des arts vivants ont été menés entre des classes de CM2 et de 6^{ème}. Des restitutions ont été programmées en fin d'année scolaire permettant ainsi, aux enfants, de faire part en public de l'ensemble du travail qu'ils ont mené en cours d'année. Durant ces trois années, la collectivité a eu à cœur de mailler le territoire et de faire profiter un maximum d'enfants du dispositif que ce soit sur temps scolaire ou périscolaire. Au total, 612 enfants ont pu se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle au travers de leurs rencontres avec des artistes et leur pratique artistique individuelle ou collective. Le CLÉA sur la thématique "Mémoire sonore et visuelle du territoire" touche à sa fin mais le contrat est renouvelé pour une durée de 3 ans. Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt est en cours de diffusion, vous pourrez le retrouver sur le site <https://cleapuisayeforterre.wordpress.com/appel-a-candidatures/>. Nous tenons à remercier les équipes pédagogiques et l'ensemble des acteurs culturels pour leur engagement et leur volonté de mener à son terme des projets stoppés dans leur élan par la crise sanitaire. Le travail réalisé par les enfants de tout niveau est formidable, joyeux, sincère et émouvant, merci pour l'enthousiasme transmis au travers des oeuvres réalisées.

En quelques chiffres

- > 3 années
- > 651 heures d'intervention avec 18 acteurs culturels
- > 24 élèves en maternelles
- > 364 élémentaires
- > 180 collégiens
- > 19 lycéens
- > 25 enfants en centres de loisirs

Le nombre et la nature des projets réalisés

- > Arts visuels : 9
- > Arts vivants : 4
- > Écriture/lecture : 3
- > Radio : 1
- > Cinéma : 1



LA PAROLE À PASCALE GROSJEAN VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE, DES MÉTIERS D'ART ET DE L'EMDTPF

2021 a permis de conforter le soutien de la collectivité à l'EMDTPF et plus généralement aux projets portés par les associations culturelles. La politique culturelle s'est structurée en faveur des jeunes, de nos musées, des Métiers d'art et de la lecture. Nos acteurs culturels se sont mobilisés pour reporter ou maintenir leurs événements durant l'été. Se déplacer est un acte volontaire, presque militant dans ce contexte. Il revêt une importance capitale pour nos créateurs, acteurs, diffuseurs ; quelques minutes de spectacle représentent souvent des mois de travail, de doute, de remise en question. La récompense est la promesse d'une salle pleine. Profitez-en !

PROJET DE TERRITOIRE : UNE COLLABORATION ENTRE ACTEURS LOCAUX, ÉLUS ET CITOYENS

En 2021, la Communauté de communes se lance dans la mise en œuvre d'un projet de territoire. Il s'agit d'une stratégie de développement du territoire partagée par les 57 communes membres. Pour l'accompagner, elle s'est entourée du bureau d'études Alphaville et d'Anne-Solange Muis spécialisée en concertation.

Ce projet de territoire a débuté au printemps 2021 par un diagnostic de l'ensemble des opportunités et des contraintes du territoire. Une concertation a été menée auprès de l'ensemble des maires des communes du 25 au 28 mai. Des échanges avec les services de la Communauté de communes et une soirée de concertation avec les acteurs privés et associatifs du territoire ont complété la collecte d'informations sur les pratiques, le fonctionnement et les initiatives du territoire. La consultation de la population

a été lancée le 3 juillet 2021. Après cette étape, la collectivité construira son projet de territoire en identifiant les grands axes de travail et les grandes orientations à suivre pour les années futures. À l'issue de cette phase de consultation publique, les élus se retrouveront à l'automne pour poursuivre le travail à travers des ateliers de réflexion, où ils travailleront ensemble pour décider d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire de Puisaye-Forterre. Les résultats de l'enquête seront présentés en octobre 2021 et le projet de territoire sera finalisé en janvier 2022.

Pour construire avec vos élus la stratégie de développement du territoire, donnez votre avis sur notre site internet www.puisaye-forterre.com / Rubrique **La CCPF / Nos projets / Le projet de territoire** jusqu'au 30 août 2021.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Vous **vivez** en Puisaye Forterre, vous **aimez** ses paysages et son cadre de vie unique. **Votre avis** sur son devenir nous intéresse pour construire la stratégie de développement du territoire.

Participez à l'enquête en ligne **jusqu'au 30 août** pour permettre à la Communauté de communes de Puisaye Forterre de mener des projets adaptés à vos besoins.



UN PROJET DE TERRITOIRE, C'EST QUOI ?

Un projet de territoire est une feuille de route co-construite avec les acteurs locaux. Ce document planifie sur 10 à 15 ans les objectifs et les actions que la collectivité souhaite porter et mettre en œuvre. Il regroupe plusieurs projets déjà en cours et propose de nouvelles actions à élaborer sur le court, moyen ou long terme. Un projet de territoire est à destination des habitants et sert à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie pour tous.

Comment développer l'attractivité du territoire ?



© Jean-Pierre Roulier pour l'atelier Christelle David

DE NOUVEAUX PROJETS TOURISTIQUES DURABLES

La Communauté de communes et l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre travaillent en partenariat afin de développer le tourisme malgré le contexte de crise sanitaire.

Durant le mois de mars 2021, des échanges ont été organisés en visioconférence avec les prestataires touristiques. Prénommé « Le rdv des acteurs touristiques : mars 2021, un mois pour mettre en place des actions durables », ce mois de réflexion avec 32 prestataires du territoire a permis de faire émerger 4 projets :

- La création d'une charte éco-responsable des hébergements pour valoriser l'engagement durable des hébergeurs du territoire
- Un partenariat avec les céramistes locaux pour favoriser l'acquisition de vaisselles ou objets décoratifs à tarif

préférentiel pour les hébergeurs et restaurateurs permettant de valoriser notre filière Métiers d'art

- La création d'un carnet partagé de bonnes adresses entre acteurs touristiques
- La création d'une plateforme en ligne de commandes de produits locaux et plats cuisinés avec le Drive des Fermes de Puisaye

Retrouvez toutes les fiches d'action sur le site www.puisaye-forterre.com / Rubrique **S'épanouir / Tourisme**



L'Enfance et la Jeunesse au coeur du territoire

LA COLLECTIVITÉ AU SERVICE DES ASSISTANTS MATERNELS

La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'une charte avec les familles avec la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne-Franche-Comté permettra à la collectivité de présenter trois nouveaux dispositifs d'aide aux assistants maternels. La Communauté de communes souhaite renforcer son soutien aux assistants maternels en cours d'installation ou déjà en activité sur le territoire de Puisaye-Forterre. La collectivité leur apporte déjà un accompagnement par le biais de son relais assistants maternels (RAM) « Les P'tites Frimousses ».

1. Coup de pouce aux logements des assistants maternels

Les assistants maternels sont agréés par le service de Protection Maternelle et Infantile au Conseil départemental. Les professionnels de ce service vérifient la conformité des conditions d'hygiène et de sécurité des enfants accueillis. Ce contrôle peut amener à des améliorations du lieu d'accueil. Ce type d'agencement peut parfois être un frein à l'exercice même du métier, car la réglementation évolue au fil des années. L'aide financière apportée par la Communauté de communes, selon les conditions du Conseil départemental, sera plafonnée et pourra venir compléter le prêt que propose la CAF pour l'amélioration du logement des assistants maternels. Les dossiers de demande seront disponibles à compter du 15 octobre.

2. Coup de pouce pour le 1^{er} agrément de l'assistant maternel

Afin de favoriser l'installation des nouveaux assistants maternels, la Communauté de communes a décidé d'attribuer un soutien financier à l'acquisition de matériel (lits, chaises hautes, matériel d'hygiène ou de confection des repas, tapis, jeux et activité d'éveil...). Trois dossiers seront étudiés par an et pourront obtenir une aide plafonnée à 500€ maximum. En contrepartie, les assistants maternels soutenus s'engagent à exercer leur activité sur une période minimale

de 3 ans et participer aux actions du RAM « Les P'tites Frimousses ». L'aide sera calculée sur la part restant à la charge de l'assistant maternel après déduction des autres mobilisables, dont celles de la CAF. Les dossiers de demande sont disponibles à compter du 1^{er} septembre.

3. Favoriser le départ en formation des assistants maternels

Pour les assistants maternels ayant des difficultés de mobilité, la collectivité proposera 2 types de soutien : la mise à disposition d'un véhicule pour favoriser le déplacement jusqu'au lieu de formation et l'organisation d'un co-voiturage. En cas de formation en semaine, une possibilité d'accueil exceptionnel des enfants en garde par l'assistant maternel pourrait être envisagée dans nos structures d'accueil en régie, à savoir Toucy, Pourrain et Courson-les-Carrières. L'objectif étant qu'aucun frais supplémentaire ne soit supporté par l'assistant maternel ou par les parents qui l'emploient.



À NOTER

Les conditions spécifiques de ces 3 dispositifs sont en cours d'élaboration. Le RAM « Les P'tites Frimousses » informera les professionnels des conditions pour formaliser les demandes.



ANIMATRICE EN CRÈCHE, UN MÉTIER ESSENTIEL

La Communauté de communes gère 3 crèches en régie sur le territoire de Puisaye-Forterre : la crèche Les Coquelicots, la crèche Croqu'Lune et la micro-crèche Beau Soleil. De nombreux métiers sont indispensables pour le bon déroulement de l'accueil des enfants : directeur, animateur, éducateur, auxiliaire de puériculture, infirmier, agent technique, tous sont mobilisés quotidiennement au sein des crèches. Rencontre avec Marie-Hélène Lefranc, animatrice depuis plus de 25 ans à la crèche Croqu'Lune et aujourd'hui retraitée.

Quel métier avez-vous exercé au sein de la crèche Croqu'Lune ?

Depuis le 5 avril 1995 je suis animatrice pour la crèche, qui au départ était une association et une Halte-Garderie. Grâce à la formation continue j'ai obtenu mon CAP Petite Enfance à l'âge de 40 ans, tout en travaillant en crèche. C'est une expérience de plus de 25 ans riche en rencontres et en apprentissage.



En quoi consiste votre métier d'animatrice ?

Les animateurs sont toujours en contact avec les enfants. Leur mission est de les accompagner dès leur arrivée jusqu'à leur départ. Une animatrice se doit d'être l'écoute des besoins des enfants en se mettant à leur place. Il est nécessaire d'analyser toutes les situations pour comprendre certains gestes que peut par exemple avoir un enfant.

C'est en analysant et en communiquant que nous pouvons accompagner sereinement l'enfant vers l'autonomie. Cette autonomie s'observe lors des moments de jeu, au repas ou encore lors de l'accompagnement à la sieste et se travaille quotidiennement. Il est essentiel de créer une relation de confiance et de bienveillance pour que chaque enfant puisse se sentir à sa place.

Quelles qualités sont indispensables pour exercer ce métier ?

Pour être animateur ou animatrice il faut avant tout apprécier les enfants. Cela demande d'avoir de la patience et d'être tolérant. Dans toutes les situations il faut que l'enfant se sente en sécurité et respecté par l'adulte qui s'occupe de lui. C'est avec beaucoup de bienveillance que l'enfant verra sa crèche comme un environnement de confiance. Enfin, il y a une dernière qualité et pas des moindres : il est indispensable d'être organisé !

Un dernier mot pour clôturer cette aventure à Croqu'Lune ?

Merci à toute l'équipe : Angélique, Aurore, Ben, Catherine, Corinne, Elodie, Françoise, Gaëlle, Murielle, Steph, et Sylvie pour le chemin parcouru ensemble. Merci aux parents, aux enfants et aux familles pour leur bienveillance et les moments partagés. Bonne continuation !



LA PAROLE À CHRISTINE PICARD

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PETITE-ENFANCE ET DE LA PARENTALITÉ

Madame Marie-Hélène Lefranc a intégré à l'époque la Crèche Halte-Garderie Croqu'Lune de Toucy et a su, au fur et à mesure des années, se professionnaliser en tant qu'animatrice en crèche. Beaucoup d'enfants de toute génération sont passés entre ses mains, sa bienveillance et ses rires. Vous avez fait du très bon travail au sein de cette équipe. J'espère que vous apprécierez chaque instant de votre retraite et réaliserez vos rêves et vos projets. Au nom de la Communauté de communes, un grand merci pour tout !



PROGRAMME DES COUPS DE GÉNIE DE L'ÉTÉ !

Chaque année, l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre met tout en œuvre pour satisfaire vos envies de curiosité. Le programme « Coups de Génie en Puisaye-Forterre », au travers de visites, de balades, de contes, hors des sentiers battus, facilite des moments d'échanges et de convivialité.

Balade commentée autour de Saint-Amand

Célèbre pour sa grande tradition potière, Saint-Amand-en-Puisaye est un des villages emblématiques de la région ! A travers une balade de 9 kilomètres, Salomé vous fait (re)découvrir l'histoire de la poterie, en vous guidant à travers les ruelles longées par les boutiques d'artisans d'art et les bois de la campagne environnante. A l'issue de cette balade, laissez-vous tenter par les visites du Musée du Grès et de la Maison de la Mémoire Potière ! **Tarif de la balade** : 6€ par personne, gratuit pour les - de 12 ans. **Tarif d'entrée au Musée du Grès et de la Maison de la Mémoire Potière** : 4€ pour les deux visites, gratuit pour les - de 12 ans. **Lieu de rendez-vous** : Place de la Liberté (Bureau de l'Office de Tourisme) 58310 Saint-Amand-en-Puisaye. **Dates et horaires** : Jeudi 22 juillet et jeudi 12 août 2021 à 14h30.

Balade commentée autour de Rogny-les-Sept-Ecluses

Riche de ses nombreux monuments, le village de Rogny-les-Sept-Ecluses est d'abord l'unique village de l'Yonne à être traversé par le Canal de Briare. Son charme tient à l'eau, omniprésente, et au patrimoine fluvial dont il tire son nom, les sept écluses. A travers une balade de 10 kilomètres, Salomé de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre vous fait découvrir ce village hors-du-commun, entre architecture grandiose, ruelles atypiques et chemins verdoyants/flots admirables, chemins verdoyants et belles pierres. **Tarif** : 6€ par personne, gratuit pour les - de 12 ans. **Lieu de rendez-vous** : 2 rue Gaspard de Coligny (Bureau de l'Office de Tourisme) 89220 Rogny-les-Sept-Ecluses. **Dates et horaires** : Mardi 27 juillet 2021 à 9h30 et samedi 18 septembre 2021 à 15h.

Balade commentée autour de Druyes-les-Belles-Fontaines

Château médiéval, viaduc, sources et lavoirs, chemins verdoyants... Druyes-les-Belles-Fontaines ne manque pas de centres d'intérêt ! Salomé de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre vous fait découvrir un des quatre plus beaux villages de l'Yonne ! Une visite-dégustation à la chèvrerie Les P'tits Cabris complètera savoureusement cette balade de 10 kilomètres. **Tarif** : 6€ par personne, gratuit pour les - de 12 ans. **Lieu de rendez-vous** : Rue de la Comtesse Mahaut (Parking du Château), 89560 Druyes-les-Belles-Fontaines. **Dates et horaires** : Jeudi 19 août 2021 à 16h et mercredi 8 septembre 2021 à 15h.

Balade contée dans les bois de Treigny

La Puisaye, pays de bois et d'étangs, ne pouvait qu'accueillir avec facilité toutes sortes de contes et légendes. Un célèbre habitant de Treigny, le Chanoine Pierre Georges Grossier, a recueilli les plus fantastiques et troublantes histoires de la région. Au cours de cette balade, menée par Salomé de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre, vous croiserez le chemin de druides, d'enfants-loups, de sorciers ou encore de fantômes... Une aventure à vivre en famille ! **Tarif** : 6€ par personne, gratuit pour les - de 12 ans. **Lieu de rendez-vous** : Place du Champ de Foire, 89520 Treigny. **Dates et horaires** : Jeudi 15 juillet et jeudi 26 août 2021 à 16h00.

Balade commentée : Les cinq sens de Colette

La vue, le goût, l'ouïe, le toucher, l'odorat... Les textes de Colette sont de véritables voyages sensoriels. Cinq étapes jalonnent cette balade de 6 kilomètres pendant lesquelles Salomé, de l'Office de tourisme de Puisaye-Forterre, vous fera (re)découvrir les textes que notre enfant du pays a consacré aux bois qu'elle chérissait tant. Une séance d'initiation à la relaxation (dirigée par Gervaise Massé) complètera la balade, pour un véritable moment de détente en pleine nature. **Tarif** : 6€ par personne, gratuit pour les - de 12 ans. **Lieu de rendez-vous** : Rue du château (devant les marches du Musée Colette), 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye. **Dates et horaires** : Jeudi 5 août et samedi 4 septembre 2021 à 15h.

Visites avec Inez Van Noort

Infos et réservation : 03 86 41 50 30

Jeudi 8 juillet 18h00 Toucy

Visite des fortifications et de l'église Saint-Pierre se révélera aussi par leur histoire. Rdv devant l'hôtel de ville - 7€ / gratuit - de 16 ans.

Vendredi 16 juillet 18h00 Saint-Fargeau

Visite du bourg avec ses cours d'eau et du beffroi. Rdv devant le château - 7€ / gratuit - de 16 ans.

Samedi 14 août 21h00 Toucy

Visite aux lueurs des lanternes à travers les rues pleines de charme avec les maisons à pans de bois, l'église et l'histoire du château épiscopal. Rdv place Genet - 7€ / gratuit - de 16 ans

Samedi 28 août 21h00 Saint-Fargeau

Visite aux lanternes avec découvrir les ombres du passé, le long des rues du bourg et les abords du château. Rdv devant l'entrée du château - 7€ / gratuit - de 16 ans.

